



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 3 AVRIL 2017**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, tenue le lundi trois avril deux mille dix-sept, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire, à laquelle session étaient présents :

Mesdames Manon Cadieux et Mireille Campeau, messieurs André Trudel, Éric Lévesque, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, tous conseillers, et formant la totalité du conseil.

Étaient également présents : Madame Manon Lambert, directrice générale et monsieur Jacquelin Millette, inspecteur municipal.

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h 30, le maire ouvre l'assemblée.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la lecture de l'ordre du jour.

**17-04-042 POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis en ajoutant les sujets suivants au point varia :

- a) Familifest
- b) Nourrissage des chevreuils au Lac Gravel
- c) Eau potable
- d) Nouvelle application téléphonique – Service sécurité incendie

**17-04-043 POINT 4
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 6 MARS 2017**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mars 2017 a été transmise aux membres du conseil;

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mars 2017 soit approuvé.

17-04-044

**POINT 5
CONSIDÉRATIONS DES COMPTES – MARS 2017**

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le conseil accepte les registres de chèques suivants:

- le registre des chèques-salaires, portant les numéros D1700034 à D1700062, totalisant 8 759,70 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2017;
- le registre des chèques-généraux, portant les numéros C1700047 à C1700063 (chèques) - L1700029 à L1700039 (paiements en ligne), - P1700029 à P1700042 (paiements directs), le tout totalisant 38 192,34 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 31 mars 2017;
- La directrice générale et secrétaire-trésorière confirme que les crédits sont disponibles, pour payer ces comptes.

17-04-045

**POINT 6
CORRESPONDANCE**

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La correspondance soit acceptée tel que lue.

PROVENANCE

- Du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, monsieur Laurent Lessard, nous informant qu'il autorise la programmation des travaux en voirie locale présentée par notre municipalité.
- De l'Association des résidants et riverains du Lac Gravel, nous remerciant de financer les analyses d'eau du Lac Gravel pour la prochaine année.

**POINT 7
PÉRIODE DE QUESTIONS**

Quelques citoyens, treize (13), étaient présents.

- M. Mario Lauzon, représentant les agriculteurs de Mont-Saint-Michel, demande à la Municipalité d'assouplir les versements des taxes foncières 2017 aux agriculteurs qui n'ont pas reçu leur crédit de taxes sur leur compte annuel suite à la réforme cadastrale et au changement des matricules. Les propriétaires agricoles devraient être en mesure de recevoir leur crédit du MAPAQ en juillet 2017. La direction générale fera un suivi avec le MAPAQ afin que les agriculteurs ne soient pas pénalisés.
- M. Mario Lauzon, demande à la Municipalité la possibilité de mettre du gravier sur une partie de la Montée Thomas afin qu'elle soit carrossable. M. Lauzon offre de fournir le gravier gratuitement.

17-04-046

**POINT 8
AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT DE BRÛLAGE**

Monsieur le conseiller, Pascal Bissonnette, donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il présentera ou fera présenter un règlement de brûlage.

17-04-047 **POINT 9**
AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 02-107 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS – (PR-17-173)

Monsieur le conseiller, Aurèle Cadieux, donne avis qu'il présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement 02-107 relatif aux permis et certificats, tel que déjà amendé afin d'apporter des modifications aux dispositions du chapitre 2 et 4.

17-04-048 **POINT 10**
ADOPTION D'UN PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 02-107 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – (PR-17-173)

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le projet d'amendement au règlement relatif aux permis et certificats portant le numéro PR-17-173 soit approuvé, lequel s'intitule comme suit :

« Règlement amendant le règlement numéro 02-107 relatif aux permis et certificats ».

Ce projet vise à modifier des dispositions suivantes :

- Chapitre 2 - D'introduire une définition relative à un abri moustiquaire;
- Chapitre 5 - De remplacer les dispositions quant aux exigences de fournir un plan d'implantation lors d'une demande de permis de construction.

17-04-049 **POINT 11**
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 02-107 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS – (PR-17-173)

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Une assemblée publique de consultation soit tenue le 1^{er} mai 2017 à 19 h à la Salle du conseil municipal, au sous-sol de l'hôtel de ville, au 94, rue de l'Église, Mont-Saint-Michel.

Cette assemblée de consultation portera sur le projet de règlement suivant :

- 17-173 amendant le règlement 02-107 relatif aux permis et certificats.

17-04-050 **POINT 12**
AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 02-109 RELATIF AU ZONAGE – (PR-17-174)

Madame la Conseillère, Manon Cadieux, donne avis qu'elle présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement 02-109 relatif au zonage, tel que déjà amendé afin d'apporter des modifications aux dispositions du chapitre 5.

17-04-051

POINT 13

**ADOPTION D'UN PROJET D'AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 02-109
RELATIF AU ZONAGE TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ – (PR-17-174)**

(RÈGLEMENT CONTENANT DES DISPOSITIONS SUSCEPTIBLES D'APPROBATION RÉFÉRENDIAIRE)

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le projet d'amendement au règlement relatif au zonage portant le numéro PR-17-174 soit approuvé, lequel s'intitule comme suit :

« Règlement amendant le règlement numéro 02-109 relatif au zonage ».

Ce projet vise à modifier certaines dispositions du chapitre 5 :

- De modifier et introduire des dispositions spécifiques à la garde de lapins, dindes, canards, poules, faisans et cailles et les autoriser dans la zone « Villégiature-01 »;
- D'introduire des dispositions autorisant un abri temporaire sur un terrain dérogatoire occupé par une roulotte;
- D'ajouter les logements intergénérationnels aux dispositions des logements accessoires;
- De spécifier les matériaux autorisés pour les enseignes.

17-04-052

POINT 14

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT
LE RÈGLEMENT 02-109 RELATIF AU ZONAGE – (PR-17-174)**

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Une assemblée publique de consultation soit tenue le 1^{er} mai 2017 à 19 h à la Salle du conseil municipal, au sous-sol de l'hôtel de ville, au 94, rue de l'Église, Mont-Saint-Michel.

Cette assemblée de consultation portera sur le projet de règlement suivant :

- 17-174 amendant le règlement 02-109 relatif au zonage.

17-04-053

POINT 15

**AVIS DE MOTION – AMENDEMENT AU RÈGLEMENT 02-111 RELATIF À LA
CONSTRUCTION – (PR-17-175)**

Monsieur le Conseiller, Aurèle Cadieux, donne avis qu'il présentera ou fera présenter un règlement amendant le règlement 02-111 relatif à la construction, tel que déjà amendé, afin d'apporter des modifications aux dispositions relatives au chapitre 4

17-04-054

POINT 16
ADOPTION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT
02-111 RELATIF À LA CONSTRUCTION – (PR-17-175)

Il est proposé par : André Trudel
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Le projet d'amendement au règlement relatif au zonage portant le numéro PR-17-175 soit approuvé, lequel s'intitule comme suit :

« Règlement amendant le règlement 02-111 relatif à la construction ».

Ce projet vise à modifier certaines dispositions relatives au chapitre 4 :

- De retirer le créosote des protections autorisées pour les matériaux de revêtement en bois;
- D'introduire des dispositions autorisant l'utilisation de pieux vissés ou un système de colonnes de béton coulé pour les fondations de bâtiments lors de l'agrandissement d'un bâtiment principal.

17-04-055

POINT 17
ASSEMBLÉE DE CONSULTATION – PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT
LE RÈGLEMENT 02-111 RELATIF À LA CONSTRUCTION – (PR-17-175)

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Une assemblée publique de consultation soit tenue le 1^{er} mai 2017 à 19 h à la Salle du conseil municipal, au sous-sol de l'hôtel de ville, au 94, rue de l'Église, Mont-Saint-Michel.

Cette assemblée de consultation portera sur le projet de règlement suivant :

- 17-175 amendant le règlement 02-111 relatif à la construction.

17-04-056

POINT 18
FORMATION COMBEQ / MMQ – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET
ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE le conseil reconnaît l'importance de la formation continue pour son personnel;

ATTENDU QUE l'inspecteur en bâtiment et en environnement souhaite suivre les formations suivantes données par la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ) et la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) :

- Rôle de l'officier municipal et atelier pratique sur l'application des règlements d'urbanisme – Mont-Laurier – 7 et 8 juin 2017.
- La gestion efficace des plaintes et les recours en cas de manquements aux règlements et la préparation d'un dossier devant la Cour – Saint-Sauveur – 30 mai 2017.

Il est proposé par : Pascal Bissonnette
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité autorise l'inspecteur en bâtiment et en environnement à suivre lesdites formations offertes par la COMBEQ et la MMQ.
2. La Municipalité défraye les frais d'inscription et tous les frais relatifs à ladite formation sur présentation des pièces justificatives.

17-04-057

POINT 19
ÉTATS FINANCIERS 2016 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE

Il est proposé par : Éric Lévesque
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

Les états financiers au 31 décembre 2016 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) soient, et ils sont par les présentes, approuvés.

POINT 20
MANDAT EN GÉOTECHNIQUE – ÉTUDE DE SOL – TRAVAUX DE PAVAGE DE LA MONTÉE DU LAC GRAVEL

Après discussion, ce point a été retiré.

17-04-058

POINT 21
APPUI À LA MRCAL – DÉPÔT DU PROJET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURE NUMÉRIQUE AUX PROGRAMMES « BRANCHER POUR INNOVER » ET « QUÉBEC BRANCHÉ »

ATTENDU QUE les programmes « Branché pour Innover » et « Québec Branché » visent à supporter la construction de nouvelles infrastructures numériques pour desservir la population qui n'a pas un accès Internet adéquat;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle est aux prises avec un sous-développement de ses infrastructures numériques et qu'une part importante de sa population ne bénéficie pas des services Internet appropriés;

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle a confirmé qu'elle entend déposer un projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes précités;

ATTENDU QUE la MRC doit démontrer clairement que la zone ciblée par son projet n'a pas accès à des vitesses de 5/1 Mbps et que les municipalités de son territoire doivent confirmer avoir pris connaissance des éléments présentés pour justifier l'admissibilité du projet de réseau de dernier kilomètre et en convenir;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité de Mont-Saint-Michel appuie la MRC d'Antoine-Labelle quant au dépôt du projet de construction d'une infrastructure numérique aux programmes « Branché pour Innover » et « Québec Branché »;

Il est de plus résolu d'accepter pour dépôt la justification de la MRC quant à l'admissibilité du projet de réseau de dernier kilomètre et en accepte les conclusions.

POINT 22
ACHAT D'UN TRACTEUR – VOIRIE MUNICIPALE

Après discussion, le conseil demande des estimations de coûts détaillés sur plusieurs années et reporte ce point à une séance ultérieure.

17-04-059 **POINT 23**
AJOUT D'UN POSTE DE TRAVAIL – RÉSEAU DES LOGICIELS –
CORPORATION INFORMATIQUE MUNICIPALE (CIM)

ATTENDU le réaménagement de la réception de l'hôtel de ville;

ATTENDU qu'un poste de travail doit être installé au comptoir de réception;

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise l'installation de la version réseau pour un poste de travail supplémentaire et soutien technique additionnel pour ledit poste auprès de la Corporation informatique municipale (CIM) au montant de 698,48 \$, taxes incluses.

17-04-060 **POINT 24**
FORMATION POMPIER I – POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit des exigences de formation pour les pompiers des services municipaux de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE les pompiers volontaires des municipalités de moins de 5000 habitants, pour satisfaire aux exigences minimales de formation, doivent obtenir leur certificat « Pompier I » dans les 48 mois suivant leur embauche;

ATTENDU QUE la firme PSM Gestion de Risques débute une nouvelle cohorte pour la formation de « Pompier I » à Ferme-Neuve le 4 avril prochain;

ATTENDU la recommandation du directeur du Service sécurité incendie, monsieur André-Marcel Évéquoz;

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La Municipalité autorise la formation « Pompier I » des deux (2) pompiers volontaires suivants :

- Myriam Veaudry
- Cédric Thibault

La Municipalité soit autorisée à payer les frais de formation et à défrayer les dépenses inhérentes, sur présentation des pièces justificatives.

17-04-061

POINT 25

MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – PLANS D'INTERVENTION INCENDIE ET INSPECTION DE PRÉVENTION INCENDIE DANS LES RISQUES MOYENS, ÉLEVÉS ET TRÈS ÉLEVÉS

ATTENDU QUE la Municipalité de Mont-Saint-Michel doit se prévaloir de plans d'intervention incendie et inspection de prévention incendie dans les risques moyens, élevés et très élevés, le tout selon le Schéma de couverture de risque en sécurité incendie;

ATTENDU QUE la Municipalité ne possède pas les ressources et expertises nécessaires à ces fins;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu de la firme PSM Gestion de Risques une offre de service à cet effet, daté du 23 novembre 2015;

Il est proposé par : Mireille Campeau
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

1. La Municipalité mandate la firme PSM Gestion de Risques afin de préparer deux (2) plans d'intervention incendie et inspection de prévention incendie dans les risques moyens, élevés et très élevés, des endroits suivants :
 - Garderie – Geneviève Coursol – 46, rue du Moulin
 - Ferme Benoît Coursol – 53, Rang 3 Gravel
2. Qu'un montant forfaitaire de 500 \$ par plan d'intervention soit défrayé à même le fonds général.

POINT 26

VARIA – PAROLE AU CONSEIL

A) Familifest

Monsieur le conseiller, André Trudel, demande au président du Comité des Fêtes, monsieur Pascal Bissonnette, l'état d'avancement de la vente des billets pour le Familifest. Plus de 1000 billets ont été vendus à ce jour. Au cours des prochaines semaines, les membres du comité feront un blitz de vente à plusieurs endroits stratégiques.

B) Nourrissage des chevreuils au Lac Gravel

Madame la conseillère, Mireille Campeau, a reçu une demande afin que la municipalité puisse régler le nourrissage des chevreuils au Lac Gravel. Le conseil va se pencher sur cette possibilité et verra à sensibiliser la population à cet effet.

C) Application télécommunication d'urgence – Service sécurité incendie

Le directeur du Service sécurité incendie informe les membres du conseil qu'il ne donnera pas suite, après l'essai gratuit, de l' « Application Info Page Alertes » pour connaître les disponibilités de la brigade de pompiers.

D) Eau potable

Monsieur le conseiller, Aurèle Cadieux, demande de l'information concernant le taux de calcaire qu'il y aurait dans l'eau. La direction générale fera le suivi avec monsieur David Lussier, technologue en eau potable.

17-04-062

POINT 27
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Manon Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que :

La séance soit levée. Il est 21 h 50.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

MANON LAMBERT
Directrice générale